



Distr.: LIMITEE

CEA/TNG/CDSR/CIE/XVII/4
Avril 2002

Original: FRANÇAIS

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**Centre de développement sous-régional
pour l'Afrique du Nord (CDSR)**

Dix-septième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE)

Tanger (Maroc)
3-5 avril 2002

**FEMMES ET PAUVRETE
EN
AFRIQUE DU NORD**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
A. ANTECEDENTS	3
A.1. Femmes et pauvreté	3
A.2. Pauvreté en Afrique du Nord	6
B. FEMMES ET PAUVRETE EN AFRIQUE DU NORD	9
B.1. Pauvreté monétaire des femmes	9
B.2. Pauvreté humaine des femmes	11
B.3. Catégories de femmes particulièrement vulnérables à la pauvreté	12
C APPROCHES ET STRATEGIES ADOPTEES PAR LES ETATS MEMBRES POUR RELEVER LES DEFIS DE LA PAUVRETE DES FEMMES EN AFRIQUE DU NORD	15
D. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	24
D.1. Conclusions	24
D.2. Défis communs à la sous-région	25
D.3. Recommandations d'actions à entreprendre dans le cadre du CIE	25
ANNEXE 1	
Quelques références bibliographiques sur la pauvreté des femmes en Afrique du Nord	28

INTRODUCTION

1. Le rapport sur « Femmes et pauvreté en Afrique du Nord » est présenté à la 17^{ème} réunion du Comité Inter - Gouvernemental d'Experts (CIE) dans le cadre du programme de travail et ordre de priorité de la CEA pour la période biennale 2002-2003, lequel a été approuvé lors de la 34^{ème} session de la Commission économique pour l'Afrique/ 25^{ème} réunion de la Conférence des Ministres/9^{ème} session de la Conférence des Ministres Africains des finances tenue à Alger, Algérie, du 6 au 10 mai 2001¹.

2. La question de la pauvreté des femmes se pose dans un contexte où la réduction de la pauvreté constitue l'objectif majeur et ultime des efforts de développement et de coopération de la communauté internationale. En effet, les conférences et les sommets internationaux, organisés par les Nations Unies durant les années 1990s, ont permis à la communauté internationale d'adopter des objectifs et des stratégies visant à lutter, sous différents angles, contre la pauvreté. En 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé de ne ménager aucun effort pour délivrer les hommes, femmes et enfants de la misère et a décidé de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour².

3. Pour la Commission économique pour l'Afrique la réduction de la pauvreté constitue l'objectif essentiel de son action de développement en Afrique (1999)³.

4. Une tendance similaire a été observée en Afrique du Nord. En effet, la lutte contre la pauvreté constitue aujourd'hui l'une des priorités les plus importantes en matière de développement des Etats de la sous-région comme l'ont indiqué les rapports présentés lors de la Conférence sous-régionale de suivi du sommet mondial sur le développement social (1999)⁴.

5. Les femmes pauvres ont aussi été l'objet d'une attention accrue de la part de la communauté internationale. En effet, cette question a été mise en relief dans le cadre de la Conférence Africaine des femmes (1994)⁵, de la Conférence mondiale sur les femmes (1995)⁶ et de la Conférence mondiale sur le développement social (1995)⁷. En 1997, la Commission économique pour l'Afrique a publié une étude « Genre et pauvreté en Afrique du Nord »⁸. En 2000, L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté⁹. Plus récemment, en 2001, les Ministres membres du

¹ Commission économique pour l'Afrique, E/ECA/CM.25/9, Addis Abeba, 2001.

² Nations Unies, Assemblée générale « Déclaration du Millénaire », A/RES/55/2, New York, 13 septembre 2000.

³ Commission économique pour l'Afrique, « LE CEA et l'Afrique : Accélérer le développement d'un continent », Addis-Ababa, 1999.

⁴ Commission économique pour l'Afrique et PNUD, « Rapport de la Conférence sous-régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social », ECA/UNDP/WSSD/NA/6/Rev.1, 23-25 mars 1999.

⁵ Commission économique pour l'Afrique, « Plate-forme Africaine d'action », Dakar, Sénégal, E/ECA/1994.

⁶ Nations Unies, « Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, Beijing, 4 -15 septembre 1995 », A/CONF.177/20, 17 octobre 1995.

⁷ Nations Unies, A/CONF.166/9.

⁸ Commission économique pour l'Afrique, « The Gender Dimension of poverty in North Africa », ESPD/WPS/97/4(a), Addis Ababa, December 1997.

⁹ Idem 2.

Comité Femmes et Développement¹⁰ ont adopté le programme du Centre Africain des Femmes/CEA pour intégrer l'approche genre dans les Cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté pour la période 2001-2003.

6. La pauvreté des femmes a aussi été l'objet de l'attention des Gouvernements des pays de la sous-région comme l'indiquent les évaluations faites de la mise en œuvre des plate-formes de Dakar et de Beijing en 2000. De même, dans la Déclaration de Marrakech, adoptée lors de l'évaluation du Sommet social de Copenhague (1999), les Etats de la sous-région ont décidé de prendre en considération le rôle décisif des femmes et des jeunes dans la lutte contre la pauvreté¹¹.

7. En ce qui concerne le CIE c'est la première fois que celui-ci a l'occasion de se pencher sur la question de la pauvreté et celle des femmes, en particulier.

8. Ce rapport a pour objectifs de servir de plate-forme d'échange d'informations et d'expériences entre les Etats Membres et de suggérer des domaines possibles de coopération entre ces derniers pour faire face à la question de la pauvreté des femmes en Afrique du Nord.

9. Pour l'élaboration du rapport, le Centre s'est basé, notamment sur les documents produits par le système des Nations Unies, le rapport de la CEA (1997), les documents officiels élaborés par les Etats Membres du Comité inter-gouvernemental d'experts et les résultats des missions effectuées par le Centre dans les pays de la sous-région.

10. Ce rapport comprend les chapitres suivants :

- Le premier chapitre présente des antécédents relatifs au débat sur la relation entre femmes et pauvreté et relatifs à la situation générale de la pauvreté en Afrique du Nord.
- Le deuxième chapitre présente des informations sur l'impact, les caractéristiques, les déterminants et les conséquences de la pauvreté des femmes en Afrique du Nord.
- Le troisième chapitre se penche sur les approches adoptées et les mesures prises par les Etats Membres de la sous-région pour faire face à la pauvreté des femmes.
- Le quatrième et dernier chapitre présente les défis communs auxquels font face les Etats Membres du CIE dans leur lutte contre la pauvreté des femmes et formule des recommandations d'activités communes à entreprendre dans le cadre du CIE.

¹⁰ Commission économique pour l'Afrique, « Report of the Meeting of Ministers of the Committee on Women and Development », E/ECA/ACW/CWD.IIM/2001/3, Addis Ababa, 8 November 2001.

¹¹ Idem 4.

A. ANTECEDENTS

A.1. Femmes et pauvreté

11. Il est important de rappeler, que la relation entre femmes et pauvreté a été particulièrement mise en exergue en 1994, durant la Conférence Africaine sur les femmes, et en 1995, durant la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes. L'observation d'une tendance globale de la détérioration des conditions de vie des femmes, et de l'augmentation de la proportion des ménages où les femmes, avec enfants à charge, assument le rôle de chef de ménage, ont suggéré la notion de « féminisation de la pauvreté ». Ces tendances ont été expliquées par des facteurs économiques, notamment les programmes d'ajustement structurels, environnementaux et démographiques.

12. D'autres facteurs, plus spécifiques aux femmes, ont aussi été suggérés lors de ces conférences, notamment ceux qui sont liés aux rôles assignés aux femmes et aux hommes et aux inégalités que ces rôles engendrent, et dont souffrent les femmes, en termes de manque de revenus, de temps, d'opportunités et de capacités. On a aussi reconnu que des différences existent entre les femmes et les hommes quant à la manière dont est vécue la pauvreté et quant aux moyens de la surmonter. Il est donc important d'analyser toutes ces différences pour mieux définir les moyens de lutter contre la pauvreté. Certains groupes de femmes ont été identifiés comme étant particulièrement vulnérables à la pauvreté comme les femmes rurales, les femmes chefs de ménages et celles qui subissent l'exploitation sexuelle. En plus, en 2000, lors de l'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing, la communauté internationale a reconnu que l'autonomisation ainsi que l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques des femmes étaient essentielles pour l'éradication de la pauvreté¹².

13. Depuis, le système des Nations Unies, essentiellement le Programme des Nations Unies pour le Développement¹³, la Commission Economique pour l'Afrique¹⁴ et la Banque Mondiale¹⁵, s'est attelé à mieux étudier la nature de la relation entre pauvreté et femmes pour ainsi contribuer aux efforts des Etats Membres à l'élaboration de politiques mieux ciblées et plus efficaces. Les résultats de ces études sont synthétisés dans ce qui suit :

(i) Pauvreté monétaire des femmes

14. Les femmes chefs de ménages : Les analyses de la pauvreté monétaire des femmes ont souvent pris comme unité de base le ménage, comparant souvent les ménages dont le chef est une femme à ceux dont le chef est un homme. La profondeur et/ou la tendance vers la hausse de la pauvreté monétaire des ménages dont la femme est

¹² Nations Unies, E/CN.6/2000/PC.2, New York, Juin 2000.

¹³ Voir essentiellement les rapports du PNUD sur la pauvreté humaine de 1997 et de 2000 et « Gender and Poverty », Working Paper Series 5, UNDP Social Development and Poverty Elimination Division, New York, Mai 1998.

¹⁴ Idem 8 ; « Rapport économique sur l'Afrique : Le défi de la réduction de la pauvreté et de la viabilité », Addis-Abeba, 1999 ; « Analyser et plaider pour l'intégration de l'approche genre dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 2000-2003 », Centre Africain des Femmes, E/ECA/ACW/CWD.II/2001/8, Novembre 2001.

¹⁵ "Engendering Development Through Equality in Rights, Resources and Voice", 2001; "Toward a Virtuous Circle: A Nutrition Review of the Middle East and North Africa", Washington D.C., 1999.

le chef ont mené les décideurs à adopter des politiques centrées sur les femmes chefs de ménages. La préoccupation des décideurs de la pauvreté des femmes chefs de ménages peut être justifiée dans certains cas. En effet, bien que les femmes chefs de ménages représentent, jusqu'à présent, une petite proportion des ménages et que leur situation économique ne soit pas homogène, dans beaucoup de cas, une forte corrélation a été observée entre les ménages maintenus par des femmes et la pauvreté monétaire. Cette corrélation peut être expliquée par la vulnérabilité générale des femmes à la pauvreté. En effet, dans toutes les sociétés, la plupart des femmes ont moins d'opportunités, de capacités et de biens que les hommes. En plus, dans certains contextes les femmes veuves, divorcées ou abandonnées subissent des situations de harcèlement ainsi que d'exclusion et d'isolation sociales. Les femmes chefs de ménages qui ont des enfants à leur charge ont moins de temps disponible pour assurer un revenu adéquat, participer à des projets ou suivre des formations.

15. Cependant, bien qu'il soit important de se pencher sur la situation des femmes chefs de ménages, il est nécessaire de s'interroger sur les raisons de leur situation et, surtout, de leur vulnérabilité. Il a été démontré que les interventions publiques qui se sont basées sur les résultats de l'analyse de ces facteurs ont été mieux ciblées et plus efficaces pour améliorer la situation de ces ménages dans la durée.

16. Les projets générateurs de revenus et en particulier, l'octroi de micro-crédits aux femmes pauvres : Ces interventions de petite envergure ont été critiquées car très souvent celles-ci ont été l'option préférée pour s'attaquer à la pauvreté monétaire des femmes - ce qui revient, dans les faits, à la minimiser.

(ii) Pauvreté humaine des femmes et leur vulnérabilité à la pauvreté monétaire

17. L'approche du développement humain, introduite en 1997 par le PNUD, a mis en évidence la nature multidimensionnelle de la pauvreté ainsi que la nature relative de la pauvreté des femmes au sein des ménages. La pauvreté humaine, bien qu'elle y soit liée, diffère de la pauvreté monétaire, et se mesure par le manque de capacités de chaque personne en termes de santé, d'éducation et d'accès aux ressources. Si l'on se base sur ces indicateurs, du point de vue de la pauvreté humaine, les femmes sont plus pauvres que les hommes. En plus, il a été observé que même si les femmes ont accès à l'éducation et à la santé il leur est difficile dans beaucoup de cas de transformer leurs capacités en revenus ou en bien-être.

18. Les inégalités dont souffrent les femmes dans la distribution des revenus et de la richesse, leur accès limité aux ressources économiques, au marché du travail et autres institutions économiques, y compris financières, et le poids des responsabilités familiales ainsi que celles qui leur incombent pour approvisionner en eau et en énergie leurs familles, les rendent particulièrement vulnérables à la pauvreté, qu'elle soit structurelle ou conjoncturelle, personnelle ou liée à l'économie nationale.

(iii) Pauvreté humaine des femmes et son impact sur la pauvreté en général

19. L'approche du développement humain a aussi mis en évidence l'impact des inégalités dont souffrent les femmes sur la pauvreté en général, y compris sur le bien-être des hommes et des enfants. La population, l'éducation des filles, le travail des enfants, la sécurité alimentaire, et l'environnement sont des variables qui sont directement liées à la pauvreté des femmes.

20. A cet égard, il est important de souligner que la pauvreté humaine des femmes se transmet de génération en génération. Par exemple, les femmes souffrant de malnutrition sont plus susceptibles de donner naissance à des enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance ; les mères analphabètes sont aussi moins capables de favoriser et de contribuer à l'éducation de leurs enfants ; et en plus, présentent des niveaux de fertilité et de mortalité infantile et juvénile plus élevés. La pauvreté des mères se transmet de manière directe à leurs filles car ces dernières permettent aux mères d'ajuster leurs stratégies de survie, à travers une participation accrue aux activités de reproduction et/ou de production ou bien à travers des mariages précoces. Ce qui ne fait que perpétuer le cycle de la pauvreté.

21. Les inégalités dont souffrent les femmes imposent aussi des coûts à la productivité, à l'efficacité et à la croissance économique d'un pays car elles ont un impact négatif sur son capital humain, sur sa production nationale et sur l'allocation des ressources productives au sein des ménages.

(iv) Politiques macro – économiques et pauvreté des femmes

22. Les politiques de stabilisation et d'ajustement structurels, surtout à travers la réduction des dépenses sociales, ont montré, dans de nombreux cas, les effets directs et indirects que peuvent avoir les politiques macro-économiques et sectorielles sur les femmes pauvres.

23. En plus, très souvent les politiques macro - économiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté considèrent que la main d'œuvre est une ressource abondante entre les pauvres. Cette supposition n'est pas valable dans le cas des femmes pauvres au vu des responsabilités de reproduction et de production que celles-ci doivent assumer pour survivre. Pour cela, la connaissance de la manière dont les femmes et les hommes utilisent leur temps permettrait de mieux concevoir et d'évaluer l'impact des politiques macro - économiques et sectorielles ainsi que celles qui visent à lutter contre la pauvreté.

24. De même, le manque d'attention de la part des politiques économiques au secteur informel, au travail à domicile et au travail non – rémunéré des femmes rurales a donné lieu à une sous-estimation de l'importance octroyée par les femmes pauvres aux activités productives. De ce fait, les politiques publiques ne sont pas suffisamment attentives, et octroient donc moins de soutien et de ressources, à ces formes d'emploi et de production des femmes pauvres.

(v) Pauvreté des femmes et programmes de lutte contre la pauvreté

25. Dans le rapport sur la pauvreté humaine de 2000, le PNUD a souligné que malgré l'évidence empirique et les analyses qui ont été menées, l'inégalité entre les sexes ne figure pas au premier plan des sources de pauvreté mentionnées dans la plupart des programmes de lutte contre la pauvreté qui, en plus, cherchent rarement à savoir quels sont leur incidence sur les femmes pauvres. Cette indifférence reflète aussi la faiblesse des liens, théoriques et pratiques, entre la problématique hommes-femmes et la pauvreté. Les programmes de lutte contre la pauvreté n'ont pas incorporé l'identité sexuelle comme une dimension importante et les programmes en faveur de l'égalité ne se sont guère intéressés à la pauvreté des femmes. En tentant d'intégrer leurs questions respectives dans l'ensemble des programmes, les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes relatifs à l'égalité ne se sont pas souvent intéressés à leur intersection - les femmes pauvres.

A.2. Pauvreté en Afrique du Nord

26. C'est dans le contexte de l'application des programmes d'ajustement structurel mis en place dans les pays de la sous – région (sauf en Libye), que les Etats Membres se sont penchés sur la question de la pauvreté. Jusqu'alors, la plupart des pays d'Afrique du Nord avaient adopté une approche du développement essentiellement basée sur la croissance, laquelle, par un « effet de ruissellement », allait pouvoir bénéficier à toute la population, y compris les femmes. Certainement, beaucoup de femmes, surtout celles des zones urbaines, ont pu bénéficier des dépenses publiques importantes qui ont été effectuées dans les secteurs de l'éducation et de la santé et, dans une moindre mesure, des emplois créés dans le secteur public.

27. La Commission économique pour l'Afrique estime que, pour 1998, 22% de la population des pays d'Afrique du Nord vivait sous le seuil de pauvreté de 54 US\$ par personne et par mois et que le revenu moyen des pauvres en Afrique du Nord était de 1,5 dollar par personne par jour¹⁶. Une étude de la Banque Mondiale souligne que la distribution des revenus est relativement moins inégale en Afrique du Nord que dans le reste des pays en développement, comme ceux d'Amérique Latine ou de l'Asie de l'Est, et que la pauvreté y est donc étroitement liée à la croissance¹⁷.

28. Les estimations officielles de l'incidence de la pauvreté monétaire observée dans les différents pays de la sous – région montrent que celle-ci présente des niveaux assez différents (Tableau 1). Cependant, durant les années 1990s, une tendance à la hausse des niveaux de pauvreté a été observée dans la plupart des pays de la sous-région, sauf en Tunisie, où elle a continué à baisser, et, dans une moindre mesure, en Mauritanie. Selon les données de la Libye, la pauvreté monétaire n'existe pas dans ce pays.

¹⁶ CEA, « Rapport économique sur l'Afrique : Le défi de la réduction de la pauvreté et de la viabilité », Addis-Abeba, 1999,

¹⁷ Banque Mondiale, « Poverty in the Middle East and North Africa », 1998 (www.worldbank.org)

Tableau 1:

**Incidence de la pauvreté monétaire en
Afrique du Nord, seuil de pauvreté déterminé au niveau national**

(en pourcentage de la population)

Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
22,6	22	-	19	50	80 à 90	6

Source : Données nationales (Voir ci-dessous)

- En Algérie, la première Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a reconnu que le phénomène de la pauvreté est devenu endémique et qu'elle a augmenté depuis la fin des années 1980. La population algérienne vivant au-dessous du seuil de pauvreté absolue (en termes de satisfaction des besoins alimentaires) est estimée à 22,6% de la population. La pauvreté extrême, celle se rapportant à un revenu inférieur aux besoins alimentaires minimum, pourrait toucher 10 à 15% de la population totale¹⁸.
- En Egypte, en 1996, on estimait que 22% des égyptiens vivaient sous la ligne de pauvreté, ce qui équivaut à 13 millions de personnes. En termes de pauvreté humaine on estimait que 34% des Egyptiens sont pauvres, ce qui équivaut à 21 millions de personnes¹⁹.
- Au Maroc, durant les années 1980s, la pauvreté a enregistré un recul sensible du taux de pauvreté monétaire, qui est tombé de 21% en 1984/85 à 13% en 1990/91. Cependant, entre 1991 et 1998 la population pauvre a augmenté de 45%, touchant aujourd'hui près de 5,3 millions de personnes, soit 19% de la population²⁰.
- En Mauritanie, la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages menée en 1996 a montré que la pauvreté monétaire, mesurée par le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté -1 US dollar par jour- affectait 50% de la population, desquels un tiers vivait dans des conditions d'extrême pauvreté. Il est important de souligner que la pauvreté monétaire a baissé en Mauritanie vue qu'elle est passée de 56,6% en 1990 à 50% en 1996²¹.
- En 1995, le Soudan estimait que 80 à 90% de sa population vivait sous le seuil de la pauvreté monétaire de 1US\$ par jour et que la pauvreté extrême affectait 30 % de la population²².

¹⁸ République Algérienne démocratique et populaire, « Première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », Ministère chargé de la solidarité nationale, Alger, 28-30 octobre 2000.

¹⁹ Republic Arab of Egypt and UNDP/Egypt, "Human Development Report", 1996.

²⁰ PNUD/Maroc, « Bilan commun de pays, 2000 », Rabat, février 2001.

²¹ République Islamique de Mauritanie, « Poverty Reduction Strategy Paper », Nouakchott, December 2000.

²² République du Soudan, « Rapport national », Conférence sous-régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social, ECA/UNDP/WSSD/NA/CRP/6, Marrakech, mars 1999.

- Au cours des dernières décennies, la Tunisie, a obtenu des succès soutenus en matière de réduction de la pauvreté. Entre 1975 et 1998, le PIB par habitant a augmenté à un rythme de 2,2% par an, et le taux de pauvreté a baissé de 22% à 6%, l'une des plus basses d'Afrique du Nord²³.

29. Pour tous les Etats Membres de la sous-région, la pauvreté est de nature multidimensionnelle et donc aussi humaine. Bien que les données montrent une amélioration des indicateurs de développement humain comme le taux brut d'inscription au primaire, le taux d'alphabétisme, le taux d'accès aux services de santé et les taux de mortalité maternelle et infantile et que l'eau potable est de plus en plus accessible aux populations, autant dans les zones urbaines que rurales, les Etats Membres soulignent que cette amélioration n'a cependant pas été suffisante pour atténuer les écarts sociaux et régionaux. En effet, l'accès au système de santé, malgré les récents progrès, est dans certains cas inégal et inéquitable. La distance dans les zones rurales est un problème. La pression démographique, malgré des efforts de réduction de la fertilité, a maintenu un taux élevé de croissance de la population, et conjuguée à d'autres facteurs, a accentué le processus de migration des campagnes vers les villes, transformant ainsi la pauvreté rurale en pauvreté urbaine. L'analphabétisme affecte de larges groupes de la population.

30. Les caractéristiques des populations pauvres sont assez similaires dans les pays de la sous – région. De manière générale, en Afrique du Nord on reconnaît que la plupart des populations pauvres :

- Se concentrent surtout dans les zones rurales (sauf en Tunisie où la pauvreté en milieu urbain domine) ; cependant, on a aussi constaté que la pauvreté urbaine a augmenté ;
- Ont un rapport élevé de dépendance ;
- Ont un faible taux de scolarisation; et
- Ont un taux élevé de chômage.

31. Plusieurs facteurs sont avancés par les Etats Membres de la sous-région pour expliquer ces tendances, notamment l'impact des programmes d'ajustement structurels, la dette extérieure, la réduction des subventions alimentaires et des dépenses sociales publiques, la faible croissance, le manque de créations d'emplois et la baisse des revenus. En plus, il faut y ajouter les profondes mutations économiques et sociales en cours, les contraintes institutionnelles qui affectent les marchés, surtout foncier et financier, et les diminutions en ressources d'eau. Les sécheresses, de part leur impact sur la variabilité du taux de croissance et le chômage, amplifient la vulnérabilité sociale des populations rurales. L'absence de mécanismes de mesures et de suivi systématiques de la pauvreté et d'évaluation des impacts des différents programmes, a mené à une sous-estimation de la pauvreté en Afrique du nord.

²³ République Tunisienne, « Rapport national », Conférence sous-régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social, ECA/UNDP/WSSD/NA/CRP/7, Marrakech, mars 1999.

B. FEMMES ET PAUVRETE EN AFRIQUE DU NORD

32. Les différentes sources consultées pour l'élaboration de ce chapitre indiquent que des efforts particuliers ont été récemment entrepris par les Etats Membres de la sous-région pour mieux comprendre la nature et la dynamique de la pauvreté des femmes. En effet, les Etats Membres ont présenté des données et des informations relatives à la pauvreté des femmes dans les rapports d'évaluation qui ont été présentés par les pays de la sous-région sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plate - formes de Dakar, de Beijing et de Copenhague ainsi que dans leurs rapports nationaux sur le développement humain préparés durant les années 1990s. En plus, l'exploitation des différentes enquêtes menées auprès des ménages de la plupart des pays de la sous-région ont aussi facilité l'accumulation d'une information nouvelle sur les femmes pauvres. Les Etats Membres soutiennent que les femmes subissent les formes les plus sévères de la pauvreté et qu'elles sont particulièrement pénalisées par la crise.

B.1. Pauvreté monétaire des femmes

33. Pour illustrer l'incidence de la pauvreté monétaire parmi les femmes, les Etats Membres de la sous-région ont surtout fait référence à la faible activité économique des femmes (Tableau 2) et aux taux de chômage relativement élevés des femmes (Tableau 3) par rapport aux hommes. Dans quelques cas des proxys variables ont été utilisées comme l'écart des salaires entre les femmes et les hommes, la faible couverture des femmes par le système de sécurité sociale, et le manque d'accès des femmes à la propriété et à la richesse, et donc au crédit. Ces dernières informations sont présentées ci-dessous à titre indicatif.

- En Egypte, une enquête menée auprès des ménages en 1995 a révélé que très peu de femmes possèdent des biens, autres que des meubles. Très souvent, celles qui ont des terres ne les administrent pas elles-mêmes et ne peuvent pas les vendre à leur gré. La vulnérabilité des femmes à la pauvreté est aussi illustrée par le nombre croissant de femmes égyptiennes qui ont intégré le secteur informel. Ceci est un indicateur autant de leurs besoins en revenus que de leur perception du manque de support social à leur égard²⁴.
- En Mauritanie, l'insuffisance de capital et l'accès limité des femmes à la propriété foncière restreint les femmes aux activités de subsistance.²⁵
- Au Maroc, les études ont montré que pour créer une entreprise familiale, les femmes en général et les rurales en particulier, ne bénéficient que faiblement de l'assistance du réseau bancaire. Par ailleurs dans le milieu urbain, l'héritage de l'entreprise familiale va à l'homme dans 87,2% des cas et dans le milieu rural, l'homme hérite de l'avoir productif familial dans 87,4% des cas. En plus, les femmes ne gèrent elles-mêmes leurs avoir productifs que dans 27,3% des cas (16,4% dans le rural). En ce qui concerne le régime de protection sociale des travailleurs du secteur privé, celui-ci exclue les catégories professionnelles qui sont constituées, dans leur

²⁴ Idem 19

²⁵ République Islamique de Mauritanie, « Elaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté : Groupe 8 », Nouakchott, Juin 2000.

écrasante majorité, par des actifs de sexe féminin (domestiques de maisons, travailleurs des entreprises artisanales, aides familiales et travailleurs temporaires et occasionnels). En plus, la proportion des femmes salariées par rapport à l'ensemble des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale était de 10% en 1989 (contre 20 à 25% au niveau national). Durant les années 1990s, Le nombre de femmes en chômage a plus que triplé contre un accroissement de près de 79% pour les hommes. En plus, selon une étude récente menée sur le secteur textile exportateur et à main d'œuvre majoritairement féminine, l'écart des salaires entre les femmes et les hommes varie entre 30 et 40%²⁶.

- En Tunisie, on considère que la difficulté d'accès à la propriété est un facteur important de vulnérabilité et de propension à la pauvreté des femmes. En effet, bien que l'apport des femmes à la constitution du patrimoine du ménage est loin d'être négligeable, dans la plupart des cas, la propriété en revient au mari quel que soit le niveau de sa contribution. En plus, le taux d'activité des femmes et celui des hommes sont dans un rapport de 1 à 3. Entre 1984 et 1994, le taux de chômage des femmes est passé de 11,05% à 17,18% et celui des hommes de 13,75% à 15,05% durant la même période²⁷.

Tableau 2 :

**Population économiquement active
en Afrique du Nord selon le sexe
(en pourcentage de la PEA totale)**

Algérie (1996)		Egypte (1995)		Libye (1997)		Maroc (1995)		Mauritanie (1997)		Soudan (1996)		Tunisie (1997)	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
13,0	87,0	22,0	78,0	17,4	82,6	33,5	66,5	34,3	65,7	30,6	69,4	24,3	75,7

Source : CEA/CDSR-AN, « Etudes prospectives à long-terme et emploi en Afrique du Nord », 2001.

Tableau 3:

**Taux de chômage en Afrique du Nord
selon le sexe**

(en pourcentage de la PEA respective)

Algérie (1995)		Egypte (1996)		Libye (1995)		Maroc (1999)		Mauritanie (1997)		Soudan (1996)		Tunisie (1994)	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
38,4	26,1	20,3	8,9	9,0	10,8	27,6	20,3	35,9%	21,9	24,3	13,1	17,18	15,05

Source : CEA/CDSR-AN, « Etudes prospectives à long-terme et emploi en Afrique du Nord », 2001.

²⁶ Royaume du Maroc, « Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing », Ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle, Rabat, juillet 1999.

²⁷ République Tunisienne, « Femmes et Villes », Ministère de la femme et de la famille (CREDIF), Tunis, 2000.

B.2. Pauvreté humaine des femmes

34. La pauvreté humaine des femmes est une préoccupation majeure de tous les Etats Membres de la sous – région car celles-ci présentent, dans tous les cas, des indicateurs de développement humain (sauf leur espérance de vie) systématiquement inférieurs à ceux des hommes. La pauvreté humaine des femmes est mesurée essentiellement par les indicateurs d'éducation (Tableau 4) et de santé (Tableau 5). Dans certains cas, on reconnaît qu'une interaction existe entre pauvreté monétaire et pauvreté humaine des femmes.

35. Un indicateur de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté est leur niveau d'éducation. Cette relation a été mise en relief dans le cas de l'Egypte où l'on reconnaît que la vulnérabilité des femmes est le résultat, notamment, de leurs bas niveaux d'éducation et des filières de la formation professionnelle qu'elles suivent qui limitent généralement leurs possibilités d'accès au marché du travail²⁸. Au Maroc, 59% de la population féminine active occupée urbaine et 98% de la population féminine active occupée n'ont aucun diplôme ce qui explique la précarité de leur statut sur le marché du travail²⁹.

36. La santé des femmes est aussi un indicateur de leur vulnérabilité et elle est, très souvent, liée à leur niveau d'éducation, à l'activité économique de la femme, aux dépenses publiques et aux coutumes. En effet, les pays de la sous-région ont observé que les taux de mortalité maternelle sont plus élevés entre les femmes analphabètes et que la réduction des dépenses publiques dans le secteur de la santé, qui a été effectuée dans certains pays de la sous-région, a surtout affecté les services de santé préventive, lesquels sont particulièrement utilisés par les mères et leurs enfants. En Egypte, seulement 30% des femmes sans revenus ont recours au médecin. En plus, certaines coutumes empêchent aux femmes d'avoir accès aux services de santé, et dans certaines zones du pays, les femmes souffrent de cas de malnutrition élevés dû aux habitudes de distribution des aliments au sein du foyer lequel favorise les hommes et les enfants.

Tableau 4:

Taux d'analphabétisme par sexe, pays d'Afrique du Nord, 1999 (en pourcentage de la population respective âgée de 15 et plus)

Algérie		Egypte		Libye		Maroc		Mauritanie		Soudan		Tunisie	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
44,3	22,6	57,2	33,9	33,1	9,8	64,9	38,9	68,6	47,8	55,1	31,1	40,7	19,6

Sources : données nationales

F : Femmes ; H : Hommes

²⁸ Idem 19

²⁹ PNUD/Maroc, « Rapport national sur le développement humain », 1997 (www.pnud.org.ma)

Tableau 5:

Mortalité maternelle, pays d'Afrique du Nord, 1980-1999
(pour 100 000 naissances vivantes)

Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
220	170	75	230	550	550	70

Sources : UNICEF, « La situation des enfants dans le monde », 2001

B.3. Catégories de femmes particulièrement vulnérables à la pauvreté

37. Tous les Etats Membres ont fait référence à des groupes spécifiques de femmes qui sont particulièrement vulnérables à la pauvreté en Afrique du Nord. Parmi celles-ci se trouvent les femmes chefs de ménages, les femmes rurales et les femmes du secteur informel.

(i) Les femmes chefs de ménages

38. En Afrique du Nord, on a observé une tendance à la hausse de la proportion des ménages ayant une femme à leur tête, et ceci surtout dans les zones urbaines. Il y a un constat général que ces ménages sont particulièrement affectés par la pauvreté monétaire et humaine.

- En Algérie, on estime qu'un ménage sur quatre est aujourd'hui dirigé par une femme. Ces ménages comprennent notamment des femmes veuves, des divorcées, des femmes en détresse accompagnées d'enfants, des femmes confrontées à des situations de précarité sociale, des femmes âgées seules et des femmes handicapées³⁰.
- Selon plusieurs enquêtes menées en Egypte, on estime que 12,6% des ménages ont une femme à leur tête et que cette proportion est plus élevée dans les zones urbaines (16,1% dans la zone urbaine de la Basse Egypte). Ces ménages sont plus nombreux (14%) parmi les familles pauvres que parmi les familles non-pauvres (10%), 41,6% de ces ménages se trouvent parmi les 20% les plus pauvres contre 16,9% pour ceux des hommes, et dans certaines zones rurales, 62% de ces ménages se trouvent entre les 20% les plus pauvres. Le revenu de ces ménages ne représente que 79% de celui des ménages avec un homme à la tête. En termes d'éducation, 90% des ménages dirigés par une femme se situent au bas de l'échelle par rapport au total des ménages. L'impact de la pauvreté de ces ménages sur les enfants est indiqué par le fait que 7,3% des enfants entre 6 et 15 ans provenant de ces ménages travaillent contre 3,8% pour les ménages dirigés par un homme³¹.

³⁰ Centre National d'études et d'analyses pour la planification (CENEAP), Lettre No. 20, Algérie (www.ceneap.com.dz)

³¹ Idem 19

- Au Maroc, on estime que près d'un ménage sur six est dirigé par une femme, chiffre plus élevé dans le milieu urbain (18,4%) qu'en milieu rural (11,3%) et la majorité sont des femmes divorcées sans aucun niveau scolaire et inactive. 18,9% de ces ménages vivent en dessous du seuil de la pauvreté en milieu urbain et 12,3% en milieu rural (au niveau national ces pourcentages sont de l'ordre de 6,4% et 7% respectivement). De plus, ces ménages sont d'autant plus vulnérables à la pauvreté vu qu'aucune disposition sociale particulière n'est prévue pour les soutenir. Au Maroc, les femmes divorcées et abandonnées ayant des enfants à charge se trouvent très souvent complètement démunies, financièrement et socialement³².
- En Mauritanie, ces ménages représentent plus d'un ménage sur trois. Les femmes chefs de ménages sont généralement non qualifiées et se voient dans l'obligation d'exercer à tout prix une activité dans le secteur informel afin de subvenir aux besoins de leurs enfants et des personnes dont elles ont la charge. Les données montrent aussi qu'au début des années 1990s les ménages dirigés par une femme avaient un taux de dépendance de 6,2% alors que ce taux était de 3,5% pour ceux dirigés par un homme³³.
- Au Soudan, les femmes chefs de ménages représentent 12% des ménages au Nord du Pays³⁴.
 - En Tunisie, on a aussi constaté que la situation de chef de famille pour les femmes est la cause d'une dégradation importante de leurs conditions de vie. Des corrélations positives ont été observées qui lient la pauvreté des femmes chefs de ménages au veuvage, à l'analphabétisme, à l'âge avancé, et au nombre d'inactifs et d'inoccupés³⁵.

(ii) Les femmes des zones rurales et éparses

39. En Afrique du Nord, les femmes rurales contribuent dans une grande mesure à la sécurité alimentaire de leurs familles. Elles y contribuent en tant qu'aides familiales, ouvrières ou, dans une moindre mesure, comme chefs d'exploitation. Cependant, on reconnaît de plus en plus que cette contribution est sous-estimée, car leur travail est assimilé à une extension de leurs activités reproductives, et que ceci a mener à leur marginalisation dans les programmes de développement économique et agricole.

40. L'importance et la nature de la contribution économique des femmes rurales de la sous-région ont été mises en évidence par l'examen des emplois du temps des femmes dans les zones rurales. En effet, il est important de souligner que deux études budget-temps des femmes en zones rurales ont été entreprises l'une au Maroc (1997) et l'autre en Tunisie (2000). Ces études ont confirmé le paradoxe que vivent les femmes rurales de par le monde. Ce paradoxe se situe au niveau de la distorsion qui existe entre l'importance de leur contribution à la sphère de la production et leur invisibilité ainsi

³² Idem 26

³³ Idem 25

³⁴ Federal Ministry of Health of Sudan, Central Bureau of Statistics and UNFPA, « Safe Motherhood Survey-National Report, 1999 », Khartoum, September 2001.

³⁵ Idem 27

que leur marginalisation au niveau de l'accès aux moyens et aux facteurs de production modernes ainsi que leur faible intégration aux marchés des produits et des services. En plus, n'étant que rarement propriétaires de la terre ou de tout autre actif tangible, elles ne peuvent que rarement avoir accès aux crédits.

41. En Afrique du Nord, les femmes et les filles rurales, en dehors des activités de production, prennent systématiquement en charge les corvées d'eau et de bois et d'alimentation du bétail (bien que les garçons peuvent aussi assumer ces responsabilités, leur participation demeure surpassée par celle des femmes et des fillettes). Les études citées plus haut ont confirmé que la surcharge de travail des femmes rurales a des effets néfastes sur le bien-être des femmes et des enfants, et surtout sur la scolarisation des filles.

42. Tous les Etats Membres reconnaissent, que malgré d'importants progrès, les femmes rurales sont moins nanties, par rapport aux hommes ruraux et aux femmes urbaines, sur le plan de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de la planification familiale, de l'information et de la vulgarisation. En plus, elles sont plus fécondes que les femmes urbaines et vivent un enclavement physique et social dû, entre autres, aux coutumes et à la faiblesse des infrastructures de communication. Les femmes rurales sont très peu représentées dans les circuits formels de la formation et la formation dite informelle concerne presque exclusivement les femmes. Les filles rurales constituent la majorité dans les niveaux les plus bas de la qualification et se concentrent dans les filières traditionnelles relevant de l'artisanat.

(iii) Les femmes du secteur informel

43. En Afrique du Nord le chômage féminin émerge désormais comme une tendance lourde, et la proportion de femmes au foyer à la recherche d'un emploi croit rapidement. Tous les Etats Membres ont observé une tendance à la hausse de l'emploi informel féminin qui s'explique, notamment, par la baisse des revenus réels des familles. Le secteur informel se caractérise par de bas revenus et des conditions de travail précaires.

44. La vulnérabilité à la pauvreté des femmes du secteur informel est illustrée par la charge de travail à laquelle elles sont soumises dans des conditions de contraintes extrêmes et de discrimination. En plus, les études montrent que le travail des femmes pauvres, dans ces conditions, n'a pas changé leur statut dans la famille vu que très souvent elles doivent même demander la permission de travailler à un membre mâle de la famille, bien que leur apport soit crucial pour le budget de la famille.

45. Dans certains pays de la sous-région, le travail informel des filles n'est pas marginal. Ces filles sont surtout employées dans le travail domestique à domicile, lequel se caractérise par des conditions très précaires de vie et de travail.

46. Les données présentées plus haut permettent d'esquisser un premier profil sous-régional des femmes pauvres et de celles qui sont particulièrement vulnérables à la pauvreté en Afrique du Nord. Cependant, il est difficile d'effectuer le même exercice en ce qui concerne les déterminants, les conséquences et l'impact de la pauvreté et de la

vulnérabilité des femmes. En effet, dans la plupart des cas, la pauvreté des femmes est simplement expliquée par l'impact des programmes d'ajustement structurel, et surtout par l'effet de la réduction des dépenses sociales, et la crise économique. La vulnérabilité des femmes à la pauvreté n'a pas non plus été analysée. La pauvreté humaine des femmes est surtout expliquée par les modèles de développement du passé qui se sont axés sur les zones urbaines et par le poids des coutumes des familles rurales.

C- APPROCHES ET STRATEGIES ADOPTEES PAR LES ETATS MEMBRES POUR RELEVER LES DEFIS DE LA PAUVRETE DES FEMMES EN AFRIQUE DU NORD

47. Suite à l'adoption des programmes d'ajustement structurels durant les années 1980s et 1990s, tous les Etats Membres de la sous-région (excepté la Libye), ont adopté des mesures particulières pour lutter contre la pauvreté monétaire et humaine, surtout en zones rurales. Ces dernières se sont caractérisées par la prédominance des actions de transferts de revenus, surtout à travers les filets sociaux, lesquels ont été introduits durant les années 1990s. Ceux-ci ont notamment ciblé les femmes chefs de ménages sans ressources. En plus, les programmes d'infrastructures pour accroître l'accès des populations rurales aux services de base comme l'eau, l'électricité et les routes, ont été renforcés et les programmes de création d'emploi se sont multipliés. Les femmes ont surtout été ciblées dans le cadre des projets générateurs de revenus, notamment à travers le micro-crédit. Les programmes de lutte contre l'analphabétisme entrepris durant les années 1990s ont surtout visé les femmes.

48. Plus récemment, une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté a commencé à émerger. En effet, la reconnaissance de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, la forte corrélation qui s'est établie entre le chômage et la pauvreté, et la persistance de noyaux durs de la pauvreté ont mené les décideurs de la sous-région à l'adoption de stratégies de lutte contre la pauvreté qui se basent sur des interventions multi – sectorielles, ciblées et qui prennent en compte le potentiel productif des pauvres. La lutte contre la pauvreté devient l'objectif central de toutes les politiques publiques (macro-économiques, sectorielles, de promotion de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'investissement, de décentralisation, et autres). Dans cette nouvelle approche, les pauvres ne sont plus des sujets passifs, récepteurs de transferts de revenus, de programmes d'infrastructures ou de petits projets générateurs de revenus, mais des acteurs qui, à travers des actions intégrales et ciblées, acquièrent des capacités qui leur permettent de sortir de la pauvreté de manière durable. Reste le défi de savoir dans quelle mesure les femmes seront insérées dans cette nouvelle approche de la pauvreté et de quelle manière seront pris en compte les facteurs de leur vulnérabilité.

49. En Algérie³⁶, les femmes chefs de ménages sans revenus sont ciblées par le système de protection sociale financé par l'Etat notamment à travers le programme d'Allocation Familiale de Solidarité (AFS), le programme de l'Indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG), qui offre une indemnité en contrepartie d'une journée de

³⁶ République Algérienne démocratique et populaire, « Evaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing », Alger, juillet 1999.

travail de 8 heures, et le programme destiné aux femmes en détresse accompagnées d'enfants sans domicile qui leur offre, notamment, hébergement et accueil. Les femmes handicapées ont aussi bénéficié d'aides financières et en nature. D'autres transferts en nature (cantines scolaires, hébergements, ...) sont aussi accordés aux élèves et étudiants démunis. La disponibilité de ces transferts dans les zones rurales permet de lutter contre les déperditions scolaires, notamment celles des filles. Les femmes représentent 55,40% des bénéficiaires du Filet social.

50. Les femmes des zones rurales bénéficient d'un programme, mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de la pêche, pour contribuer à accroître leur production ce qui a permis la formation, quoique limitée en nombre, d'un encadrement agricole féminin qui a été intégré dans le système national de vulgarisation. En plus, plusieurs projets de développement rural ont été renforcés par un "volet femme rurale" consacré à la promotion féminine et 1200 femmes ont été regroupées autour d'activités génératrices de revenus. Des projets de développement pilotes concernant des activités agro - pastorales dans le cadre du développement communautaire occupent 300 jeunes filles au sein de petites et moyennes exploitations. En 1997, une unité « femmes rurales » a été créée dans la Chambre des agricultures de Jijel.

51. Les chômeurs, sont ciblés par les programmes de promotion de l'emploi, lancés à partir de 1996, notamment le Programme d'emplois salariés d'initiative locale (ESIL) et le programme des travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO). Ces programmes ne ciblent pas les femmes en particulier. Jusqu'en 1997, celles-ci représentaient 30% des participants au programme d'emplois salariés d'initiative locale (ESIL).

52. En 2000, s'est tenue la première Conférence nationale en vue de définir la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la période 2001-2005. La Conférence a souligné que, bien que les programmes de protection sociale de l'Etat et la solidarité nationale aient empêché l'apparition de formes de dénuement plus importantes, ceux-ci n'ont pas été en mesure de contenir toute la précarité à un niveau compatible avec les exigences de cohésion sociale, souvent du fait d'un mauvais ciblage et/ou de leur non-adaptation. La Conférence a aussi reconnu la nécessité d'adopter une nouvelle approche pour faire face au défi de la pauvreté, de se pencher sur les causes multi- dimensionnelles de la pauvreté et de l'exclusion et développer un nouveau mode de développement social qui intègre pleinement les potentialités productives des populations pauvres au processus de stabilisation, de privatisation, d'ajustement et de croissance économique. Le défi majeur sera donc de se départir du concept d'assistanat et de créer, dans les prochaines années à venir, les conditions favorisant la participation durable de la majorité des pauvres et exclus au système productif.

53. La nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté s'est fixé plusieurs objectifs stratégiques, notamment celui de promouvoir un équilibre approprié entre les deux sexes à tous les niveaux de la vie sociale, politique et économique. En plus, les femmes ont été intégrées de manière transversale dans les différents programmes de la Stratégie nationale.

54. En Egypte, les années 1990 ont été marquées par une augmentation substantielle des dépenses publiques destinées aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la planification familiale, surtout en direction des zones rurales. En plus, en 1991, le Fonds social de développement a été créé pour accompagner les réformes économiques et d'ajustements structurels et pour servir de filet social en vue de minimiser les effets adverses que ces derniers peuvent avoir sur les populations vulnérables. Initialement destiné à mettre en œuvre les projets d'infrastructures économique et sociale, aujourd'hui la fonction principale du Fonds social de développement consiste à faciliter l'accès des populations démunies aux opportunités offertes par le nouveau contexte économique en Egypte, notamment l'emploi et la micro-entreprise. Les femmes ne sont pas particulièrement ciblées par les programmes du Fonds social de développement³⁷.

55. Les femmes pauvres ont été ciblées par les micro-projets mis en œuvre par l'Etat et les ONGs pour faciliter leur accès au crédit et à la micro-entreprise. Les femmes travaillant dans le secteur informel ont aussi bénéficié d'interventions visant à les organiser et à les intégrer au système de la sécurité sociale.

56. Les femmes chefs de ménages (femmes abandonnées par leur conjoint ou veuves) reçoivent une assistance de la part du système de la sécurité sociale (Loi No. 30 de 1997). Les femmes veuves bénéficient aussi d'une aide de la part du Projet de Pension Sadat (Loi No. 112 de 1980, Art.5)³⁸.

57. En Libye, jusqu'à présent l'approche dominante est celle des transferts de revenus. En effet, l'Etat verse des pensions aux veuves, femmes divorcées et démunies à travers le système de sécurité sociale. Elles bénéficient aussi de facilités pour leur accès au logement dans le cadre de l'habitat social. Les subventions aux denrées alimentaires bénéficient aussi aux femmes pauvres³⁹.

58. Au Maroc, les années 1990s ont été marquées par l'adoption d'une Stratégie de développement social (1996-2000) en vue de lutter contre la pauvreté. Ses objectifs sont (i) l'élargissement de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, routes, logement), (ii) l'accroissement des opportunités d'emplois et (iii) le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociales. Cette stratégie a commencé à être exécutée à travers d'importants programmes nationaux dont le Programme des priorités sociales (BAJ1) destiné à 14 provinces cibles, à forte dominante rurale, lequel s'achèvera en 2002. Les femmes ont été ciblées à travers le volet « éducation » qui vise notamment à encourager la scolarisation des filles dans les zones rurales par la sensibilisation, les cantines et la distribution de manuels scolaires gratuits ; le volet « santé » qui vise notamment le renforcement du programme de maternité sans risque ; et le volet « promotion nationale » qui vise, notamment, l'alphabétisation des femmes adultes.

³⁷ République Arabe d'Egypte, "Annual Report of the Social Fund for development", Cairo, 1998.

³⁸ République Arabe d'Egypte, « Egypt's Report on the Implementation of the Beijing Platform for Action », Cairo, 1999.

³⁹ Jamahiriya Arabe Libyenne, « Réalisations accomplies dans le domaine de la promotion de la femme : rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing », Tripoli, juin 1999.

59. Le Maroc a aussi entrepris trois vastes programmes d'équipement rural : le Programme d'électrification rurale globale (PERG), le Programme national de construction de routes rurales (PNCRR), et le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER). D'autres programmes de lutte contre la pauvreté sont venus compléter les actions du BAJ1 comme le Programme pilote de lutte contre la pauvreté en milieu rural (1996) et le Programme pilote de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et péri - urbain (1997). Ces programmes ont introduit une méthode novatrice qui comprend le dialogue et la concertation, le partenariat et l'action de proximité. Le PNUD appuie aussi la promotion du secteur de la micro-finance qui a bénéficié à une clientèle, qui, dans sa grande majorité, est constituée de femmes pauvres⁴⁰.

60. Négligeable au début des années 1990, le budget pour l'alphabétisation a été substantiellement augmentée vers la fin de cette décennie. En 1998, a démarré le programme national d'alphabétisation « cents mains », lequel a mis l'accent sur les femmes analphabètes. En 1998/99, les femmes représentaient 62% des bénéficiaires des cours d'alphabétisation. En plus, le Gouvernement a mis en place un système de partenariat conventionnel pour l'alphabétisation fonctionnelle sur les lieux du travail⁴¹.

61. Les femmes du rural et du péri - urbain ont bénéficié des projets générateurs de revenus en vue de renforcer leurs capacités à entreprendre et à générer des revenus, notamment dans le cadre des coopératives et du micro - crédit. L'implication de nouveaux acteurs, comme les ONGs féminines et de développement, a été favorisée.

62. Les femmes rurales et leur contribution économique ont été l'objet d'efforts particuliers pour les faire reconnaître. Depuis 1997, des semaines de solidarité et de mobilisation nationales sont organisées au profit des pauvres, et en 1999, celles-ci ont été organisées au profit de la femme rurale. En plus, depuis 1998, un Forum de solidarité féminine est organisé chaque année à l'occasion de la semaine nationale de lutte contre la pauvreté visant à augmenter la visibilité du travail productif des femmes.

63. En 1998, l'Observatoire des conditions de vie de la population a été créé en vue de réaliser des études socio-économiques susceptibles de fonder la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes de la stratégie de développement social. Cette institution ainsi que le Centre d'études et de recherches démographiques (CERED) de la Direction de la Statistique ont contribué à l'approfondissement de l'analyse de la question de la pauvreté, y compris des femmes.

64. La relation entre femmes et pauvreté a été l'objet d'études menées dans le cadre de la mise en application de la Stratégie nationale de développement sociale. En effet, le Ministère de la prévision économique et du plan a mené plusieurs études sur la pauvreté au Maroc, sur la nutrition des filles et des garçons, sur le budget-temps des femmes et des hommes, et sur les indicateurs de suivi des programmes sociaux. Dans toutes ces études, les relations entre pauvreté et femmes ont été systématiquement abordées. Ces

⁴⁰ Royaume du Maroc, « Rapport sur la suite donnée par le Maroc à la déclaration et au Plan d'Action du Sommet Social de Copenhague », 1999.

⁴¹ Idem 20.

études ont permis de mettre en exergue quelques-unes des contraintes rencontrées en matière de lutte contre la pauvreté des femmes, notamment :

- La population ciblée et les objectifs chiffrés des programmes et projets de lutte contre la pauvreté sont rarement désagrégés par sexe;
- Les activités génératrices de revenus n'ont pas été suffisantes pour permettre aux femmes de générer des revenus qui leur permettent de sortir du cercle de la pauvreté. En effet, ces projets ont eu tendance à maintenir les femmes dans des activités productives marginales et peu rentables, car ils n'ont pas permis d'éliminer des contraintes importantes comme la faiblesse du capital initial, l'impossibilité d'augmenter le fonds de roulement et d'accéder aux crédits bancaires. En plus, vu que très souvent les revenus générés par les femmes sont considérés comme des revenus d'appoint, ces projets sont donc conçus plus comme des activités de formation que des projets de production. De plus, les femmes elles-mêmes sont peu impliquées à la conception de ces projets, ce qui expliquerait certains phénomènes de désaffection de leur part ;
- La restructuration et le renforcement institutionnel du secteur coopératif s'imposent en vue de l'assainir et de le rendre indépendant et compétitif.

65. Le Gouvernement Marocain s'est récemment engagé dans un processus d'affinement de sa stratégie de développement social à travers la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la création d'une agence de développement social, la restructuration de l'Entraide nationale (agence publique qui cible les démunis) et un meilleur ciblage des subventions à la consommation.

66. Depuis le début des années 1990s, la Mauritanie a adopté plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté visant essentiellement l'accès des pauvres aux services de base (éducation, santé, eau), la promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement institutionnel des mécanismes de lutte contre la pauvreté. L'un des effets de ces programmes a été le recentrage des dépenses publiques vers les secteurs sociaux, notamment l'éducation, surtout des filles. Une caractéristique des nombreux efforts entrepris pour la réduction de la pauvreté est le caractère participatif de leur élaboration et de leur exécution

67. Dans ce cadre, le Secrétariat d'Etat à la condition féminine (SECF), a adopté, en 1995, une stratégie qui se recoupe avec les programmes de lutte contre la pauvreté avec pour axes :

- L'amélioration de la rentabilité du travail des femmes et de leur productivité à travers des actions de formation, d'alphabétisation, de mobilisation de capital (dans le cadre des groupements féminins d'épargne et de crédit et des NISSA Banques) et d'appui à la création de petites entreprises, surtout des coopératives. Les systèmes de crédit introduits sont encore au stade de l'expérimentation et l'impact des coopératives sur le revenu et l'emploi des femmes est encore

négligeable. En plus, des discussions sont en cours sur la pertinence des coopératives et les ajustements nécessaires à introduire pour améliorer leur performance économique.

- L'accroissement de la participation des femmes et des organisations de femmes aux instances de développement de base, par la création de réseaux et l'amélioration de leurs compétences. Bien que ces actions se soient caractérisées par le foisonnement et la diversité des initiatives et des projets, les organisations de la société civile nationales spécialisées dans la lutte contre la pauvreté des femmes sont encore insuffisantes⁴².

68. En 2000, une nouvelle Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) a été élaborée, dans le cadre de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés), pour la période 2001-2004. Cette stratégie reconnaît la dimension multi - dimensionnelle de la pauvreté et, pour cela, a adopté une approche intégrale qui vise notamment, à promouvoir l'équité. Les axes complémentaires de la stratégie comprennent : la croissance économique, la promotion de la capacité productive des pauvres, le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures de base, et finalement le développement de la capacité institutionnelle, y compris la bonne gouvernance, le partenariat et la participation de toutes les parties concernées par la réduction de la pauvreté.

69. Dans cette stratégie, les femmes sont spécifiquement ciblées, en tant que productrices, pour permettre leur insertion dans les circuits économiques. Des objectifs chiffrés en matière d'accès à l'éducation et de santé maternelle ont été adoptés dans le cadre de la stratégie.

70. Au Soudan, les pauvres, notamment les femmes pauvres, bénéficient de micro-financement essentiellement à travers la Banque d'épargne et de développement sociale, dont le capital provient du Ministère des finances, et de la Almsgiving Fund (Zakat). En 1997, les femmes ont bénéficié de 30% des crédits. Une autre banque, Al Kifaya Bank, une institution sociale établie en 1993, fournit aussi des micro - crédits en plus d'une formation et des conseils. Les femmes pauvres bénéficient des projets générateurs de revenus dans le cadre des projets de développement national et régionaux et de développement rural. En plus, 26 organisation non-gouvernementales ont adopté une approche intégrée pour contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté des femmes, et ceci à travers des actions d'alphabétisation, de formation professionnelle, de santé et d'octroi de moyens de production⁴³.

71. En Tunisie, depuis 1992/93, le thème de la lutte contre la pauvreté devient prioritaire, surtout sous ses formes extrêmes dans les zones enclavées où les ressources naturelles sont limitées. A cet effet, en 1992 est créé le Fonds de Solidarité National (FSN), plus connu sous l'appellation 26/26. Ce programme vise les zones d'ombres et se base sur le partenariat entre les structures publiques, les associations et les bénéficiaires. L'objectif du Fonds est de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour

⁴² Idem 25.

⁴³ Sudan, « National Progress Report on the Implementation of the Beijing Platform for Action », Khartoum, October 1999.

améliorer les conditions de vie des populations. L'approche consiste à lutter sur plusieurs fronts pour permettre l'accès des populations des zones d'ombres (non - côtières) aux routes, aux services de santé de base (éducation, électricité, eau, et habitat) ainsi qu'aux activités productives. Les actions du programme ne ciblent pas les femmes de manière particulière. La demande de projets est canalisée par un Comité local de développement qui doit inclure au moins une femme.

72. Les femmes des zones d'ombres ont bénéficié des interventions du FSN soit directement soit indirectement. Les projets d'eau potable, ayant touché près de 50 000 familles (de 1993 à 1997) ont permis aux femmes de se décharger totalement de la corvée d'eau. Elles ont aussi bénéficié directement des projets générateurs de revenus à caractère artisanal (26% de l'ensemble des projets) ou agricoles (68% de l'ensemble des projets). En plus, l'Union nationale des femmes Tunisiennes (UNFT) a signé un contrat de collaboration avec le FSN pour la formation (dans ses 250 centres de formation polyvalentes) des jeunes filles rurales et leur insertion au circuit économique à travers l'octroi d'un diplôme et d'un crédit. En plus, l'UNFT a mis à la disposition des femmes rurales un espace spécifique « L'espace 13 août » pour écouler leur production.

73. Les femmes pauvres ayant une certaine qualification professionnelle ont aussi bénéficié des projets générateurs de revenus mis en œuvre dans le cadre des Programmes nationaux de développement intégré (le PDRI-rural- et le PDUI- urbain-). Dans les zones urbaines, pour appuyer les activités du PDUI qui visent spécifiquement les femmes, un plan d'action pour la promotion des activités féminines dans les quartiers pauvres a été élaborée avec pour objectif de mieux définir les actions du programme en se basant sur des enquêtes approfondies auprès des femmes et sur une meilleure coordination avec les différents partenaires institutionnels.

74. Dans les zones rurales, en 1998, quatre projets de développement agricole intégré, entrant dans le cadre de la stratégie nationale de conservation des eaux et sols, de développement forestier et de l'intensification des cultures irriguées, ont tous inclus une composante « crédit - informel » ciblant directement les femmes rurales. D'autres projets de développement régional et de protection des ressources sylvo- pastorales ont comporté une composante pour la promotion de la femme rurale à travers des activités de formation et de micro-crédit. Les ONGS interviennent aussi dans le monde rural, notamment à travers une composante crédit rural informel pour le développement des activités productrices des femmes rurales.

75. En vue d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales, de faire connaître l'apport de la femme rurale dans le développement et faire connaître à la femme rurale ses droits, un Plan national en faveur des femme rurales a été élaboré. Les principaux axes du Plan comprennent : le développement des ressources humaines, l'amélioration des conditions de vie, de l'encadrement technique et des services ainsi que le renforcement de sa participation. A cet effet, des commissions régionales de promotion de la femmes rurale, présidée par le Gouverneur, ont été installées dans chaque gouvernorat du pays.

76. Les femmes chefs de ménages font l'objet d'une intervention spécifique à travers le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN) qui accorde aux familles monoparentales ayant des enfants mineurs à la charge et dont le chef est une femme, la priorité de bénéficier d'une aide permanente. En 1998, les femmes représentaient 53% des bénéficiaires.

77. Des changements d'ordre législatif et administratifs ont été introduits en vue d'assurer l'égalité aux droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources. En effet, suite aux mesures adoptées par le Gouvernement Tunisien, le 5 avril 1996, dans le cadre du plan d'action national pour la famille, il devient possible à la femme et à son conjoint de contracter, chacun de son côté, un prêt auprès des caisses de sécurité sociale ou de la Banque de l'habitat pour la construction ou l'acquisition d'un logement commun.

78. En plus, selon la loi no. 98-97 du 9 novembre 1998, les conjoints peuvent opter, s'ils le désirent, pour le régime de la communauté des biens ou pour la séparation des biens acquis après le mariage. Le régime de propriété commune vise à corriger des situations souvent préjudiciables aux femmes pauvres et démunies.

79. En vue de limiter les conséquences préjudiciables du divorce sur les femmes divorcées et leurs enfants, en 1993 (Loi 93-65 du 5 juillet 1993) un Fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce -FGPARD- a été créé dans le cadre de la réforme du Code du Statut Personnel. Ce Fonds est chargé de servir les montants de la pension ou de la rente de divorce n'ayant pu être exécutés au profit des divorcées et de leurs enfants. Le Fonds, lequel est alimenté par l'Etat, est habilité à procéder au recouvrement de ces montants.

80. En 1997, les femmes ont représenté 30,5% des bénéficiaires du Programme national de promotion de la micro-entreprise. Toujours en 1997, suite à la réforme du système bancaire il a été procédé à la mise en place de la Banque Tunisienne de Solidarité -BTS- (Banque du micro-crédit) qui cible les populations pauvres, particulièrement les femmes et les jeunes, ne disposant pas de garanties. L'élimination des garanties a levé un des principaux obstacles à l'accès des femmes aux crédits. Les femmes ont bénéficié dès les premiers mois de fonctionnement de la banque de 26,35% des projets (34,3% d'entre elles avaient un niveau d'éducation primaire) et les jeunes femmes (âgées de 18 à 29 ans) ont bénéficié de 47,7% des projets. En mars 1999, la BTS a créé une ligne de crédit à faible taux d'intérêt au profit des ONGS, notamment les ONGs féminines, qui ciblent les populations à faibles revenus et les familles nécessiteuses en mesure d'exercer une activité économique.

81. Pour contribuer à mieux faire connaître la problématique des femmes, y compris des femmes pauvres et vulnérables, des études ont été menées, notamment sur la situation de la femme par rapport à l'emploi, sur les femmes rurales, sur le potentiel économique des femmes, et sur la mobilité, fécondité et activité des femmes rurales en Tunisie. Le Ministère de la femme et de la famille a publié un guide méthodologique pour l'évaluation de l'impact des projets de développement sur la femme.

82. Un Observatoire de la condition de la femme a été mis en place au sein du Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF). Les indicateurs développés par ce dernier ont été repris dans le Xème Plan de développement de la Tunisie. Dans tous les ministères sectoriels, et ceci depuis 1998, les indicateurs sont désagrégés par sexe.

D. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

D.1. Conclusions

83. En Afrique du Nord, la question de la pauvreté se pose dans un contexte qui se caractérise par des transformations structurelles dans les rôles de l'Etat, du marché et du commerce international, et par la transition démographique que connaissent tous les pays de la sous-région. Ce contexte se caractérise aussi par la faiblesse dans la création des emplois ;

84. En Afrique du Nord, la lutte contre la pauvreté occupe une place primordiale dans l'agenda de développement des Etats Membres ;

85. Les Etats Membres de la sous – région ont récemment fourni des efforts particuliers pour mieux répondre aux défis que posent la pauvreté monétaire et humaine, y compris des femmes, dans leurs pays respectifs ;

86. Dans ce cadre, bien que des efforts aient été fournis pour mieux mesurer la pauvreté monétaire de manière générale, il existe très peu de données sur celle qui affecte les femmes. Comme ailleurs, la proportion croissante des femmes chefs de ménages sans ressources a été vu comme un indice de la pauvreté monétaire des femmes. Cependant, il existe peu d'études pour expliquer les raisons de leur vulnérabilité ;

87. La pauvreté humaine des femmes a attiré l'attention des décideurs dans la sous-région. En effet, les Etats Membres se sont montrés particulièrement préoccupés par la pauvreté humaine des filles et des femmes dans le domaine de l'éducation et de la santé, surtout dans les zones rurales. On constate que malgré des progrès, parfois spectaculaires, dans ces domaines, les filles et les femmes d'Afrique du Nord n'ont pas eu accès aux mêmes opportunités qui ont été offertes aux garçons et aux hommes ;

88. La vulnérabilité des femmes chefs de ménages, des femmes rurales et des femmes occupées dans le secteur informel a été mise en exergue ;

89. Les approches adoptées par les Etats Membres pour faire face à la pauvreté des femmes sont multiples et variées. Certaines actions ont été prise dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté et d'autres dans le cadre des programmes de promotion des femmes. Les femmes chefs de ménages ont surtout bénéficié des programmes de transferts de revenus. Les femmes économiquement actives ont surtout bénéficié des projets générateurs de revenus, y compris ceux des micro-crédit. Les femmes des zones rurales ont surtout bénéficié des programmes d'extension des réseaux d'infrastructure de base comme l'eau, l'électricité et les routes. Certaines actions ont été prises pour renforcer les droits économiques des femmes et ainsi réduire leur vulnérabilité. Dans la plupart des cas, il y a eu peu d'études qui mesurent l'impact sur les femmes de toutes ces actions;

90. Certains Etats Membres ont fourni des efforts particuliers afin de mieux comprendre les facteurs et les processus de la pauvreté et de la vulnérabilité des femmes dans leur pays. Cependant, le défi reste d'intégrer ces résultats aux approches et aux stratégies de lutte contre la pauvreté des femmes;

91. Il est important de noter qu'une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté a récemment commencé à émerger dans la sous-région. La nature multidimensionnelle de la pauvreté, la relation très forte qui existe avec le chômage et la pauvreté, et la persistance de noyaux durs de la pauvreté ont fait appel à une nouvelle conception qui se base sur les capacités productives des pauvres.

D.2. Défis communs à la sous-région

92. L'analyse des données et des informations présentées plus haut, a fait ressortir que les Etats Membres de la sous-région font face aux défis suivants:

- Les études menées jusqu'à présent sur la pauvreté des femmes dans les pays de la sous-région, n'ont pas encore été entièrement intégrées dans la conception des programmes de lutte contre la pauvreté. Très souvent ceci est dû à des facteurs liés à l'organisation institutionnelle qui favorise les approches sectorielles, non – intégrées, et au manque d'information et de formation sur les questions relatives aux femmes de ceux qui sont chargés de la question de la pauvreté ;
- Ces études ne se sont pas souvent penchées sur les déterminants, les conséquences et les mécanismes de reproduction de la pauvreté des femmes et de leur vulnérabilité. Très souvent ceci est dû à des facteurs comme l'absence de données statistiques désagrégées par sexe ;
- Les programmes de lutte contre la pauvreté mise en œuvre jusqu'à présent n'ont pas souvent évalué leur impact sur les femmes pauvres. Ceci est très souvent dû à la non-désagrégation selon le sexe des objectifs de lutte contre la pauvreté ;
- Les mesures prises par les Etats Membres pour la promotion des femmes n'ont pas encore été évaluées quant à leur impact sur les femmes pauvres et sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté. Ceci est surtout dû au fait que les femmes pauvres n'ont eu l'opportunité d'exprimer leurs besoins et intérêts.

D.3. Recommandations d'actions à entreprendre dans le cadre du CIE

93. En vue de contribuer aux efforts entrepris par les Etats Membres de la sous-région pour affronter les défis identifiés plus haut, le Centre de développement pour l'Afrique du Nord suggère, ci-dessous, quelques activités qui pourraient être entreprises dans le cadre du CIE.

94. Ces activités visent essentiellement le renforcement des capacités, essentiellement à travers le dialogue entre les Etats Membres, pour mieux appréhender la nature de la relation entre femmes et pauvreté, dans le contexte de la sous-région, et pour ainsi, mieux définir les approches à adopter de manière à renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté. Les processus d'affinement et de renforcement des stratégies de lutte contre la pauvreté en cours dans les pays de la sous-région, notamment à travers la formulation des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, présentent un cadre propice pour la mise en œuvre de ces recommandations.

95. Les activités suggérées sont les suivantes :

- a. Organiser une rencontre sous-régionale entre les responsables Nord-africains chargés de l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et des institutions de promotion des femmes pour analyser les voies et les moyens d'intégrer les questions relatives aux femmes dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, notamment face aux défis que posent la globalisation dans la sous-région. Cette rencontre pourrait être organisée dans le cadre du programme de la CEA/CAF qui vise à intégrer la dimension genre dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.
- b. Organiser un atelier de formation sur l'analyse des différences qui existent entre les femmes et les hommes et son impact sur leur vulnérabilité à la pauvreté. Cet atelier serait organisé à l'intention des responsables chargés de l'élaboration des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. La collaboration du PNUD serait souhaitable vue l'expérience que cette institution a accumulée dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.
- c. Entreprendre une étude sous-régionale pour analyser les facteurs déterminants de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté en Afrique du Nord. Cette étude permettrait de combler le vide analytique qui existe dans la sous-région autour de cette question et d'établir un dialogue entre des experts de la sous-région sur les questions de la pauvreté. Cette étude pourrait se baser sur les contributions des institutions de recherche dans le domaine de la pauvreté dans les pays de la sous-région. L'étude devrait aussi permettre aux femmes pauvres des pays d'Afrique du Nord de s'exprimer à travers des études de cas qualitatives.

ANNEXE

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA PAUVRETE DES FEMMES EN AFRIQUE DU NORD

Algérie

- République Algérienne Démocratique et Populaire
 - « Evaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing »
Alger, Juillet 1999
 - “Initial report of States Parties : Algeria ”, rapport présenté au Comité contre l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard des femmes (CEDAW), New York, Septembre 1998 (CEDAW/C/DZA/1)
(www.un.org/womenwatch/daw/cedaw)

Egypte

- Government of Egypt
 - “Combined Fourth and Fifth Periodic Reports of States Parties: Egypt”, rapport présenté au Comité contre l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard des femmes, New York, mars 2000, (CEDAW CEDAW/C/EGY/4-5)
(www.un.org/womenwatch/daw/cedaw)
- National council for Childhood and Motherhood/Women's National commission
 - “Egypt's Report on the Implementation of the Beijing Platform for Action, New York June 2000”, Cairo, 1999
- Government of Egypt/UNDP
 - “Human Development in Egypt”, 1996, Cairo 1996 (www.undp.org.eg)

Libye

- Jamahiriya Arabe Libyenne
 - « Rapport de la Libye sur les réalisations accomplies dans le domaine de la promotion de la femme », Rapport présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, juin 2000
 - « Rapport national présenté à la Conférence sous – régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social”, ECA/UNDP/WSSD/NA/CRP/4, mars 1999

Maroc

- Ministère chargé de la population

- « Populations vulnérables: profil socio-démographique et répartition spatiale », Rabat, 1997

- Ministère de la prévision économique et du plan

- « Pauvreté au Maroc : diagnostic, stratégie et plan d'action », en collaboration avec le PNUD/Maroc, Rabat, décembre 1998 (ISBN : 9981-56-023-5)
- « Population et développement au Maroc », Centre d'études et de recherches démographiques – CERED, Rabat, 1998 (ISBN : 9981-1949-2-1)
- « Les emplois du temps de la femme au Maroc : Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997/98 – Rapport de synthèse - Volume 2 », Direction de la statistique, Rabat, 1999 (ISBN : 9981-20-159-6)
- « Les emplois du temps de la femme au Maroc : Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997/98 – Rapport de synthèse - Volume 2 », Direction de la statistique, Rabat, 1999 (ISBN : 9981-20-158-8)
- « Pauvreté, satisfaction des besoins essentiels et variables démographiques au Maroc », avec la collaboration de l'INSEA et du FNUAP, Rabat, février 1999 (ISBN : 9954-8001-0-7)
- « Les inégalités entre garçons et filles en matière de morbidité, de santé et de mortalité au Maroc », avec la collaboration de l'INSEA et du FNUAP, Rabat, juin 2000 (INSB : 9954-8001-2-3)
- « Indicateurs de suivi des programmes sociaux », Direction de la statistique, Rabat, septembre 2000 (ISBN : 9981-20-144-8)
- « Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté : un fondement de l'atténuation des dénuements », Direction de la statistique, Rabat, 2001 (ISBN : 9981-20-183-9)

- Ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle

- « Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing », Rabat, juillet 1999
- « Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain : rapport d'analyse », Direction de l'emploi, Rabat, février 1999

- Royaume du Maroc/PNUD

- « Rapport national sur le développement humain, 1997 », Rabat, 1997 (www.pnud.org.ma)
- « Rapport national sur le développement humain, 1998-1999 », Rabat, décembre 1999 (ISBN : 9981-56-027-8)

- Royaume du Maroc/UNICEF

- « L'enfance au Maroc : analyse et statistiques », Rabat, 2001 (ISBN : 9981-9676-6-1)

- PNUD/Maroc

- « Bilan commun de pays, 2000 », Rabat, février 2001

- Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA)

- « Pauvreté et comportements démographiques au Maroc », Aziz Jbilou et A. Fezouane, janvier 2000 (www.insea.ac.ma)

Mauritanie

- Gouvernement de la Mauritanie

- « Elaboration du cadre de stratégie de lutte contre la pauvreté : version provisoire-Groupe 8 », Nouakchott, juin 2000
- « Poverty Reduction Strategy Paper », Nouakchott, December 2000
- « Rapport national présenté à la Conférence sous – régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social », ECA/UNDP/WSSD/NA/CRP/4, mars 1999

- Secrétariat d'Etat à la condition féminine

- « Rapport –synthèse de l'atelier national pour l'analyse critique des coopératives féminines sur l'emploi et le revenu des femmes », Nouakchott, novembre 1997
- « Etat de mise en œuvre de la plate-forme de Beijing et de Dakar : rapport provisoire », Nouakchott, avril 2000

Soudan

- Ministry of social planning
 - « Sudan national progress report on the implementation of the Beijing Platform for Action », Khartoum, October 1999.
- UNICEF/Soudan,
 - “Multiple indicators Cluster Survey, 2000”, Khartoum, April 2001
- Federal Ministry of Health/Central Bureau of Statistics/UNFPA-Sudan,
 - “ Safe Motherhood Survey: national report”, September 2001

Tunisie

- Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF)
 - « Le potentiel économique des femmes : Le contexte et les perspectives du travail féminin en Tunisie », Tunis, 1996 (ISBN : 9973-931-15-7)
 - « Femmes rurales de Tunisie : Activités productives et actions de promotion », avec le concours du FNUAP, Tunis, 1997 (ISBN : 9973-931-19-X)
 - « Budget –Temps des ménages ruraux et travail invisible des femmes rurales en Tunisie », avec le concours du FNUAP, Tunis, 2000 (ISBN : 9973-931-31-9)
 - « Femmes et ville », avec le concours du FNUAP, Tunis, 2000 (ISBN : 9973-931-30-0)
- Ministère des affaires de la femme et de la famille
 - « Rapport national : Suivi de la mise en œuvre des programmes d'action de Beijing et de Dakar 1995-2000 », Tunis, novembre 1999
- République Tunisienne/PNUD
 - « Rapport national sur le développement humain, 1999 », Tunis, février 2000
- Office national de la famille et de la population
 - « Rapport national sur la population 1994-1998 », présenté à la Conférence internationale sur la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD- La Haye, février 1999 », Tunis, 1999
- Ministère de l'agriculture
 - « Enquête pilote sur l'activité des femmes rurales EPAFER 1996/97 », avec la collaboration de la FAO, Tunis, 1997.